

Br. 2.090

25

A D R E S S E

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

P O U R

L'ABOLITION DE LA TRAITE DES NOIRS.

Par la Société des Amis des Noirs de Paris.



FÉVRIER 1790.

A PARIS. De l'Imp. de L. POTIER DE LILLE ,
Rue Favart , N^o. 5. 1790.

UNIVERSITAIRE
18756/15

A D R E S S E

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Pour l'abolition de la Traite de Noirs.

Par la Société des Amis des Noirs, de Paris.

L'HUMANITÉ, la justice & la magnanimité qui vous ont dirigés dans la réforme des abus les plus profondément enracinés, font espérer à la Société des Amis des Noirs, que vous accueillerez avec bienveillance sa réclamation en faveur de cette nombreuse portion du genre humain, si cruellement opprimée depuis deux siècles.

Cette Société, si lâchement, si injustement calomniée (1), ne tient sa mission que de l'humanité qui l'a portée à défendre les Noirs, même sous le despotisme passé? Eh! peut-il être

(1) La réponse à ces calomnies se trouvera dans l'Adresse au Peuple François, qui va suivre celle-ci.

A

un titre plus respectable aux yeux de cette auguste Assemblée , qui a si souvent vengé dans ses décrets les droits de l'homme ?

Vous les avez déclarés , ces droits ; vous avez gravé sur un monument immortel , que tous les hommes naissent & demeurent libres & égaux en droits ; vous les avez rendus , ces droits , au peuple François , que le despotisme en avoit si longtemps dépouillés ; vous venez de les rendre à ces braves insulaires , aux Corfès , jettés dans l'esclavage sous le voile de la bienfaisance ; vous avez brisé les liens de la féodalité qui dégradent encore une partie de nos concitoyens ; vous avez annoncé la destruction de toutes les distinctions flétrissantes que les préjugés religieux ou politiques avoient introduites dans la grande famille du genre humain.

Les hommes , dont nous défendons la cause , n'ont pas des prétentions aussi élevées , quoique , citoyens du même Empire & hommes comme nous , ils ayent les mêmes droits que nous. Nous ne demandons point que vous restituiez aux Noirs François ces droits politiques , qui seuls cependant , attestent & maintiennent la dignité de l'homme ; nous ne demandons pas même leur liberté. Non ; la calomnie , foudroyée sans doute par la cupidité des Armateurs , nous en a prêté le dessein

& i a répandu par-tout ; elle vouloit soulever tous les esprits contre nous , soulever les planteurs , & leurs nombreux créanciers , dont l'intérêt s'alarme de l'affranchissement même gradué. Elle vouloit allarmer tous les François , aux yeux desquels on peint la prospérité des Colonies , comme inféparable de la Traite des Noirs & de la perpétuité de l'esclavage.

Non , jamais une pareille idée n'est entrée dans nos esprits ; nous l'avons dit , imprimé dès l'origine de notre Société (1) , & nous le répétons , afin d'anéantir cette base , aveuglément adoptée par toutes les villes maritimes , base sur laquelle reposent presque toutes leurs adresses (2). L'af-

(1) Voyez le discours prononcé à l'origine de cette Société , la lettre aux Bailliages , le préambule des réglemens de la Société , &c. & cependant on a imprimé que nous avions varié.

(2) Presque toutes les adresses des villes de commerce portent sur ce fait faux. Elles réclament toutes contre l'affranchissement des Noirs , que personne ne demande ; elles injurient les amis des Noirs qui ne le demandent point. (Voyez entr'autres l'adresse de la ville de Rouen). Ce fait prouve avec quelle légèreté ces adresses ont été faites , ou plutôt avec quelle coupable perfidie ces villes ont été trompées ; car on ne peut se dissimuler que le concert entre toutes ces adresses n'ait été préparé par les

franchissement immédiat des Noirs seroit non-seulement une opération fatale pour les Colonies ; ce seroit même un présent funeste pour les Noirs , dans l'état d'abjection & de nullité où la cupidité les a réduits. Ce seroit abandonner à eux-mêmes & sans secours des enfans au berceau , ou des êtres mutilés & impuissans.

Il n'est donc pas temps encore de la demander , cette liberté ; nous demandons seulement qu'on cesse d'égorger régulièrement tous les ans des milliers de Noirs , pour faire des centaines de captifs ; nous demandons que désormais on cesse de profiter , de profaner le nom François , pour autoriser ces vols , ces assassinats atroces ; nous demandons en un mot l'abolition de la Traite , & nous vous supplions de prendre promptement en considération ce sujet important.

Faut-il , pour vous y déterminer , vous mettre sous les yeux le tableau de cet horrible commerce ? Vous peindrons-nous les manœuvres infâmes employées par les Armateurs , les Capitaines ou leurs facteurs , pour se procurer des Noirs ? Vous

Armateurs , qui , sachant combien la Traite est odieuse , ont cherché à donner le change , & insinué , pour la favoriser , qu'on vouloit rendre tout-à-coup les Noirs libres , projet dont l'absurdité faute aux yeux ,

citerons-nous ces marchés de chair humaine, faits au milieu d'une orgie préméditée, où pour quelques flacons d'une liqueur enivrante, ou de misérables hochets, on force un Prince à chasser ses sujets, comme des bêtes fauves, à les voler, à les vendre? Vous citerons-nous ces procès commandés par les Européens, où l'injustice du Prince condamne tant d'innocens à un esclavage dont son avarice doit retirer le fruit? Vous citerons-nous ces guerres sanglantes, où, pour payer des dettes artificieusement imposées, on force encore ces Princes à surprendre & à enchaîner leurs paisibles voisins? Vous seriez révoltés, si nous exposions à vos regards toutes les circonstances de ce brigandage atroce, si nous vous racontions, par exemple, qu'en surprenant les Noirs dans leurs cabanes, leurs chasseurs inhumains arrachent souvent de leur bras leurs petits enfans, qu'ils abandonnent ensuite à la faim, à la mort, parce que leurs bras trop foibles seroient inutiles, & coûteux à leurs bourreaux! Et les hommes qui spéculent sur ce brigandage, qui le commandent, qui en vivent, se disent encore humains!

Eh! si vous vous transportiez ensuite dans ces prisons flotantes, dans ces cloaques dont l'espace est mesuré par l'avarice, où l'on entasse

les uns sur les autres ces malheureux Africains, quel sentiment douloureux n'éprouveriez vous pas à cet aspect affreux ! Représentez-vous ces infortunés, furieux d'être arrachés à leur patrie , à leurs enfans , qu'ils ne reverront jamais , se croyant entre les mains d'anthropophages & destinés à la boucherie , amoncelés dans des entre-ponts étroits , dont l'infection & la chaleur étouffantes sont augmentées par un soleil dévorant ; enchaînés deux à deux , condamnés par les chaînes & cet entassement au supplice affreux d'une immobilité ; immobilité qui n'est interrompue que dans les tempêtes , par les tourmens plus cruels encore de roulis violens. Représentez-vous ces captifs violemment froissés les uns contre les autres , déchirés par le frottement de leurs chaînes , suffoqués dans les temps pluvieux par l'interruption totale de l'air , aspirant au lieu d'air des exhalaisons putrides , rongés par des maladies infectes , appelant la mort qui frappe à leurs côtés , & ne la trouvant souvent que dans un poison bienfaisant administré par les calculs de la cupidité (1).

Ah ! qui peut contempler ce spectacle , sans frissonner d'horreur , sans être révolté de voir

(1) Voyez la description d'un vaisseau negrier par le Capitaine d'un de ces vaisseaux ; nous la publierons incessamment.

des hommes traiter avec cette inhumanité leurs semblables !

On vous dira que ces tableaux sont des déclamations romanesques. Ne le croyez pas : le tableau de ces faits , attestés même par les Capitaines de Vaisseaux Négriers , est encore au-dessous de la réalité , & les pinceaux les plus énergiques sont trop foibles pour le rendre.

On vous dira que le pays habité par des Noirs est un pays affreux & stérile , que les hommes y sont anthropophages , toujours en guerre ; mensonges démentis par les Armateurs même ; car ils disent , d'un autre côté , que ce pays est couvert d'une population immense , qui se renouvelle rapidement. Or , comment accorder cette population avec la stérilité & l'anthropophagisme ? Et la stérilité d'un pays est-elle d'ailleurs une cause qui autorise l'esclavage ?

On vous dira que ce commerce subsiste depuis longtemps. Mais le brigandage se légitime-t-il par la prescription ?

On vous dira que de grandes propriétés sont fondées sur la Traite , que de grands capitaux ont été versés à l'ombre de la Loi qui la permettoit , que l'abolir , c'est ruiner des commerçans de bonne-foi. Mais de quel poids peut être l'or de ces commerçans , mis dans la balance ,

avec le sang de milliers d'hommes versé tous les ans ? De quel poids peut être un pareil calcul aux yeux d'une Assemblée qui met la justice & les droits de l'homme au-dessus de tout bien ? Il n'est aucun gain, aucune propriété, qui puisse légitimer l'assassinat prémédité, marchandé de millions d'hommes.

Eh ! ne croyez pas d'ailleurs à ce tableau de pertes exagérées ! Nous vous prouverons, quand vous daignerez nous entendre, que le petit nombre de vaisseaux employés à cette Traite barbare, le fera bien plus fructueusement à d'autres commerces, sur cette côte même d'Afrique & dans d'autres mers ; commerces, qui s'ouvriront, lors que le génie de la fiscalité ne les enchaînera plus.

On vous dira que l'abolition de la Traite portera le coup le plus funeste à la Marine, au revenu public, aux Colonies, au commerce.

Et nous vous démontrerons que ce commerce emporte chaque année dans le tombeau la moitié des matelots qui y sont condamnés, gangrène physiquement & moralement l'autre moitié, & infecte de sa contagion les autres commerces.

Nous vous démontrerons que la Traite est un fardeau pesant pour les revenus publics ; que pour la soutenir, l'Etat est obligé d'entretenir à grands frais des établissemens en Afrique ; qu'il est encore

obligé de payer annuellement une prime d'environ deux millions cinq cent mille livres (1), que cette prime est triplement funeste, en ce qu'elle sert à alimenter un commerce de sang, en ce que, pour la payer, on enlève à l'indigent habitant de nos campagnes, le fruit de son travail; en ce qu'elle se verse, pour la plus grande partie, dans les mains des Armateurs Anglois, auxquels des Négocians François ne rougissent pas de prêter leur nom, pour éluder l'intention du Gouvernement.

Nous vous démontrerons que la Traite des Noirs n'est point un commerce avantageux à la France; qu'elle lutte contre des désavantages qui lui sont particuliers, puisqu'elle ne peut exister sans une prime considérable, tandis que l'Angle-

(1) Voyez le discours de M. Necker, à l'ouverture des Etats - Généraux. Au reste, cet impolitique fardeau ne doit pas peser longtems sur la France. Le premier Ministre des Finances a dit à M. Clarkson & au Président actuel de cette Société, que le Comité des Finances avoit arrêté la suppression entière de cette prime, & que pour lui, il y consentiroit avec joie. Ce Ministre, qui a déjà développé plus d'une fois son opinion en faveur des Nègres, ne nous a pas caché combien il désiroit lui-même l'abolition de la Traite.

La plupart des Armateurs regretteront plus cette prime que la Traite.

terre n'en accorde aucune de ce genre à ces Armateurs. Nous vous démontrerons que la nécessité de lui accorder cette prime, prouve incontestablement combien ce commerce est ruineux; que les Armateurs François conviennent eux-mêmes de l'impossibilité de soutenir la Traite Française sans ce secours; que malgré cette prime, ils aiment mieux se concerter avec des Armateurs Anglois, que de courir des risques; enforte que la Traite Française n'est dans la réalité qu'un prétexte, pour voler l'Etat, au profit d'Etrangers.

Nous vous démontrerons que cette Traite a été de tout temps ruineuse; que dix Compagnies y ont vainement englouti des fonds immenses; que la Compagnie actuelle du Sénégal seroit déjà ruinée sans les monopoles qu'elle exerce & sans les profits qu'elle a faits sur la gomme & quelques autres productions de l'Afrique; qu'en portant le commerce sur ces productions, on ouvriroit un débouché bien plus avantageux pour nos Manufactures.

A l'égard des Colons, nous vous démontrons que, s'ils ont besoin de recruter des Noirs en Afrique, pour soutenir la population des Colonies au même degré, c'est parce qu'ils excèdent les Noirs de travaux, de coups de fouet, d'inanition; que, s'ils les traitoient avec douceur & en bons

pères de famille , ces Noirs peupleroient , & que cette population , toujours croissante , augmenteroit la culture & la prospérité ; que l'expérience de beaucoup de Planteurs Anglois & François , pendant un grand nombre d'années & dans différentes Isles , atteste ces vérités incontestables , que la douceur du traitement augmente la population , que la population indigène dispense des recrues étrangères , & par conséquent enrichit le Maître en améliorant le sort de l'esclave. Or , ce qui se fait dans vingt habitations , peut s'exécuter & réussir dans cinq cent , & par conséquent dans toutes les Isles à sucre.

Nous vous démontrerons que l'abolition de la Traite fera avantageuse aux Colons , parce que son premier effet sera d'amener cet état de choses , de forcer les Maîtres à bien traiter , bien nourrir leurs esclaves , à favoriser leur population , à les aider dans leurs travaux , par le secours des bestiaux & d'instrumens qui multiplieront les travaux en les facilitant ; parce que ces Nègres étant mieux secourus feront mieux & davantage , dans le même espace de temps , & par conséquent produiront davantage ; parce que la population noire s'augmentant par elle-même dans les Isles , plus de travaux , plus de défrichemens & moins de mortalité en résulteront , puisqu'il est démontré que les Nègres-créoles sont

plus laborieux , plus tranquilles , mieux acclimatés , & par conséquent moins sujets aux maladies que les Nègres Africains.

Nous vous démontrerons que l'abolition de la Traite fera avantageuse aux Colons , parce que n'ayant plus de Noirs à acheter , ils ne seront plus obligés de contracter des dettes énormes envers les Armateurs & Capitalistes d'Europe , qui les engagent par leur crédit meurtrier , à continuer ce recrutement pernicieux d'esclaves : dettes , dont le montant ne peut que se tripler rapidement par la hausse rapide & infailible du prix des Noirs , qui , ne pouvant plus se voler qu'à des distances immenses dans l'intérieur de l'Afrique , deviennent une marchandise très-chère.

Nous vous démontrerons que cette abolition fera même avantageuse à nos Manufactures , parce que , dans cet ordre de choses , les planteurs ayant moins d'avances à faire & traitant mieux leurs esclaves , la population s'accroîtra rapidement , & par conséquent la consommation de nos denrées ; parce que le superflu des avances libres sera reversé sur les objets de nos Manufactures , dont les Maîtres & les esclaves consumeront une meilleure qualité & une plus grande quantité ; parce que cette consommation s'accroîtra encore , lorsque les esclaves pouvant disposer de leur travail , acquérir de l'aïssance &

leur liberté, adopteront nos goûts & nos habitudes, & pourront consacrer une partie du fruit de leurs travaux, à l'achat des marchandises Européennes.

Eh ! ne vous laissez pas écarter du devoir que vous impose ici l'humanité, par la crainte de quelque interruption dans les travaux peu nombreux qu'occasionne en France la Traite des Noirs ? Avez-vous écouté cette crainte, lorsque d'une main hardie vous avez renversé tous les abus qui contrarioient une Constitution libre ? Ces abus alimentoient cependant des milliers d'individus ; la commotion causée par cette révolution a jetté toutes les fortunes dans l'incertitude, fait resserrer les capitaux, suspendu presque tous les travaux. Quel mauvais citoyen ose cependant se plaindre de cette suspension nécessaire ! Ce n'étoit pourtant pas votre sang que verseroient vos tyrans ; ils ne violoient pas à chaque instant l'asyle de votre maison ; ils ne vous condamnoient pas injustement pour avoir le droit de vous vendre ; ils ne vous arrachioient pas à vos foyers pour vous plonger dans une éternelle captivité, & sur une terre étrangère.

Or, si, pour recouvrer la liberté, à laquelle sans doute on doit sacrifier la vie même, vous n'avez pas balancé à suspendre le mouvement d'une immense Société, pourriez-vous balancer,

lorsqu'il s'agit du sang de milliers d'hommes , à suspendre le commerce de quelques individus , par la crainte de compromettre leur fortune ? Ils sont pères de famille ! Eh quoi ! ces Nègres ne sont-ils pas pères aussi ? N'ont-ils pas aussi une famille à entretenir ?

Mais d'ailleurs , on s'exagère toujours l'effet de ces commotions , dans les travaux , produites par de grandes inventions. Le travail peut être momentanément suspendu ; mais il reprend bientôt pour une autre destination , ou un autre emploi lui succède. Et comment autrement expliquer l'effet de ces guerres , qui , pendant longtemps , interrompent le commerce ? La guerre dernière , qui , pendant six ans a suspendu la Traite , a-t-elle fait descendre dans le tombeau les cinq à six millions d'individus , dont , par un calcul extravagant , on attache l'existence à la Traite ? Comment encore expliquer l'effet de ces découvertes , qui , simplifiant les travaux , paralysent les bras de milliers d'individus ? La machine à filer le coton , a par exemple , réduit d'abord à une inaction momentanée plus d'ouvriers que l'abolition de la Traite des Noirs ne le fera. Or , a-t-on balancé , pour leur intérêt , à employer par-tout l'heureuse découverte d'Arkwright ?

On prétend calculer l'effet futur de cette sta-

gnation, par celle qui existe déjà dans les armemens pour la Traite; stagnation qu'on attribue à la réclamation de la Société des Amis des Noirs.

Mais cette stagnation est elle aussi grande qu'on la peint? Est-elle le produit de la seule réclamation des Amis des Noirs? Ne tient elle pas à cette cause générale de suspension, d'engourdissement qui attaque toutes les branches du commerce; à la stagnation ou l'exportation du numéraire, au défaut de confiance, au défaut de Gouvernement? Si nous examinions toutes ces questions, il nous seroit facile de disculper la Société.

Mais cette justification est inutile. Les armemens pour la Traite languissent; tant mieux. C'est un fléau de moins. Le coup est porté dans cette partie du commerce, il ne peut que s'étendre, & au lieu de gémir sur ses conséquences, il faut s'occuper des moyens de changer le mal en bien, de substituer un commerce humain & utile à un commerce barbare, destructif & désavantageux. Cette circonstance même vous fait donc la loi de presser l'examen de notre pétition; & pour l'intérêt du commerce & des Planteurs, vous devez hâter l'abolition de ce commerce, qui, frappé dans l'opinion publique, ne pourroit jamais subsister, quand même l'Assemblée Nationale ne le proscriroit pas.

On vous dira sans doute , qu'il suffiroit d'adoucir la Traite , au lieu de l'abolir ; qu'on pourroit en diminuer l'horreur..... Vains palliatifs ! Le Parlement d'Angleterre les a tentés , & la Loi a été infructueuse. Les Armateurs ont eux-mêmes déclaré que ces adouciffemens étoient incomptibles avec la Traite.

Ainsi ceux-là même qui sollicitent la continuation de cet exécrationnable trafic , ont déclaré qu'en dernière analyse , pour le rendre profitable , il falloit conserver tout ce qu'il a d'atroce ; que tout y est combiné ; que la Traite des Noirs devient un commerce ruineux , si l'on ne peut pas , à tous risques , en entasser un grand nombre , dans l'espace calculé rigoureusement pour un nombre beaucoup moindre ; si l'on ne peut enfin contenir leur désespoir par la terreur.

On vous dira , & c'est l'éternelle objection des Armateurs ; si nous abandonnons ce commerce , les Anglois en recueilleront seuls les fruits. Eh ! qu'importe , si c'est un commerce infâme , d'en abandonner la honte & le profit à nos voisins ! Pourquoi regretter d'ailleurs des profits qui ne sont qu'imaginaires , puisque ce commerce est ruineux par sa nature , puisqu'il n'y auroit qu'une chance inévitable de perte , s'il n'y avoit pas une prime pour la couvrir ?

Pourquoi

Pourquoi regretter de céder ce commerce aux Anglois , aux Etrangers , lorsqu'ils fournissent les quatre cinquièmes du commerce général , & au moins le tiers du nôtre.

Pourquoi regretter de le leur laisser , lorsqu'il a été démontré d'une manière incontestable , par les Auteurs Anglois même , que ce commerce est le tombeau de la Marine Angloise , que pour soutenir , d'une manière précaire & languissante ; quelques maisons de commerce de Liverpool & de Bristol , on porte un préjudice immense au commerce en général , que l'abolition de la Traite Angloise seroit tout-à-la-fois avantageuse aux Colonies Angloises & aux revenus publics.

N'en doutons pas , le moment où ce commerce sera aboli , même en Angleterre , n'est pas éloigné. Il y est condamné dans l'opinion publique , dans l'opinion même des Ministres. Le Parlement ne se seroit pas prêté à la solemnité de ce grand procès , n'en auroit pas ordonné l'instruction dans le plus grand détail , s'il n'eût pas prévu qu'il ne restoit plus qu'à motiver sa destruction. Elle semble éprouver des lenteurs ; c'est que le ministère , & il existe des preuves de ce fait , s'occupe en silence des moyens de montrer , à l'instant même où l'abolition de la Traite sera prononcée , un remplacement qui présente immédiatement au com-

merce Anglois , habitué aux expéditions pour l'Afrique , une occupation propre à le dédommager.

Ces lenteurs dans la décision touchent à leur fin , & l'empressement avec lequel le Parlement vient de déclarer qu'il s'occueroit immédiatement & constamment de cette matière importante dans cette session , prouve l'opinion générale de ses Membres , qu'il n'est pas un moment à perdre pour arrêter l'effusion du sang Africain.

Eh comment a-t-on pu sérieusement avancer que cette marche du Parlement , de la Nation Angloise , des Ministres , n'étoit qu'un jeu , pour nous tromper ? Peut-il exister un pareil concert parmi tant d'individus , dont les intérêts sont si différens & si opposés ? Peut-on supposer ce concert miraculeux pour conserver , à quelques maisons de Liverpool , le privilège exclusif de continuer un commerce inhumain ?

Enfin l'on vous dira , pour vous détourner d'une matière aussi pressante , qu'abolir la Traite , que même en prendre la résolution en considération , c'est allumer la révolte parmi les Noirs.

Tel étoit aussi le langage qu'on tenoit autrefois , pour empêcher la réforme des abus parmi nous. Est-ce donc avec des actes de bienfaisance qu'on irrite les hommes ? Ah ! si les oppresseurs des Noirs

font, à force de tourmens & d'humiliations, parvenus à éteindre presque tous les sentimens dans leur ame, ils n'ont pas au moins éteint celui de la reconnoissance; mille faits éclatans en déposeront Et de quelle reconnoissance ne feront-ils pas pénétrés, quand ils apprendront que la première Assemblée de la France veut adoucir leur sort, empêcher à jamais le meurtre de leurs semblables; leurs chaînes leur sembleront moins pesantes en pensant, que peut être un jour leurs enfans n'en seront plus accablés. Ils n'enseveliront plus leur postérité dans le néant. Mieux traités, ils attendront avec patience le moment où leur esclavage devra finir, & la sédition fera loin de leur ame. Est-on séditieux au sein des bons traitemens?

Si quelque motif pouvoit au contraire les porter à l'insurrection, ne seroit-ce pas l'indifférence de l'Assemblée Nationale sur leur sort? ne seroit-ce pas la persévérance à les charger de chaînes, lorsqu'on consacre par tout cet axiome éternel: *que tous les hommes sont nés libres & égaux en droits.* Eh quoi donc, il n'y auroit pour les Noirs que des fers & des gibets, lorsque le bonheur luiroit pour les seuls blancs? N'en doutons pas, notre heureuse révolution doit réelectrifier les Noirs, que la vengeance & le ressentiment ont électrisés depuis longtems; & ce n'est point avec

des supplices qu'on réprimera l'effet de cette commotion. D'une insurrection mal [appaîsée en naîtront vingt autres, dont une seule peut ruiner à jamais les Colons. Il n'est qu'un moyen pour les prévenir ; c'est l'abolition de la Traite ; c'est au moins la résolution prise par cette Assemblée de s'en occuper sans délai. La nouvelle d'un Décret, même préparatoire, produira deux bons effets à la fois ; elle calmera l'effervescence des Noirs, elle forcera les Planteurs, qui n'attendent bientôt plus de recrues Africaines, à mieux traiter leurs Noirs. Ainsi vous arrêterez, d'un seul mot, l'effusion du sang sur les côtes d'Afrique, les traitemens barbares dans nos Isles, & vous préparerez par un autre ordre de choses, une prospérité durable pour nos Colonies.

Eh ! ne vous laissez point effrayer par la crainte d'exciter le ressentiment des villes engagées dans la Traite, & de les voir s'opposer à la révolution ; — c'est les outrager que de leur prêter une pareille vengeance ; c'est s'outrager que de la craindre. Malheur aux villes qui, pour se venger d'un juste décret, auroient recours à une opposition aussi criminelle ! Elles ne seroient pas dignes d'être libres. Malheur aux Législateurs qui écouteroient ces craintes ! ils seroient indignes de leur titre.

Si donc vous attachez le plus grand intérêt & à

votre gloire, & au respect pour les grands principes & à la conservation des colonies, hâtez-vous, non d'abolir la Traite; nous ne cherchons pas à précipiter cette décision, quoique nous soyons convaincus de sa justice & de ses avantages; mais hâtez-vous de prendre promptement en considération la demande de cette abolition, & si les grands objets qui fixent maintenant vos regards, ne vous permettent pas de nous entendre & d'examiner tous les faits (1) & les calculs que nous pouvons vous offrir, hâtez-vous au moins de déclarer vos principes sur cette question, de déclarer à l'univers que vous ne prétendez pas les écarter, lorsqu'il s'agit de l'intérêt d'une autre Nation: L'honneur du nom François l'exige. Les peuples libres d'autres fois ont déshonoré la liberté en consacrant l'esclavage qui leur étoit profitable. Il est digne de la première Assemblée libre de la France, de consacrer le principe de philanthropie, qui ne fait du genre humain qu'une seule famille, de déclarer qu'elle a en horreur ce carnage annuel qui se fait sur les côtes d'Afrique, qu'elle est dans l'inten-

(1) Il n'est pas un des faits avancés dans cette Adresse, que nous ne puissions prouver par vingt citations de voyageurs & d'Ecrivains dignes de foi. Elles auroient trop grossi cette Adresse; nous les renvoyons au Mémoire détaillé, dont elle n'est qu'un sommaire.

tion de l'abolir un jour , d'adoucir l'esclavage qui en est le résultat , d'en rechercher , d'en préparer , dès-à-présent , les moyens.

Nous vous en conjurons , au nom des Colonies même , qu'une pareille déclaration peut seule tranquilliser , au nom de votre gloire , au nom de la justice , au nom de l'humanité , à laquelle un mois , un jour de délai coûte de flots de sang... Nous vous en conjurons enfin au nom du Ciel , qui contemple sans doute avec joie , la révolution que vous avez opérée , qui la bénira , qui la protégera bien plus fortement , en vous voyant employer votre pouvoir , pour essuyer les larmes de ces infortunés , contre lesquels la cupidité Européenne conspire depuis si longtemps.

Imprimé par ordre de la Société , 5 Février 1790.

Signé BRISSOT DE WARVILLE , Président.

LE PAGE , Secrétaire.